



## Litige sur l'enfant couple non marié ne vivant pas sous le meme t

Par **tabusosseh**, le **25/08/2014** à **19:44**

Bonsoir j'ai eu un garçon avec mon ex copain qui ne vit pas avec nous ne paye pas de loyer en tant que cosignataire du bail l'enfant a 10 mois je lui permet de venir voir son enfant en m'avertissant 48h à l'avance et selon mes disponibilites tout se passait presque correctement n'ayant pas de nounou pour les vacances d'ete j'ai fait venir ma mere qui garde le petit pendant que je suis au boulot maintenant il veut plus:fixer ses horaires, ses jours etc... et recuperer l'enfant pour l'amener chez lui à une cinquantaine de kilometre de mon domicile à noter que mr ne travaille pas participe materiellement a minima pour les besoins de l'enfant a t'il le droit d'exiger ces faits d'autre part je dois aller en vacances avec mon enfant en restant en metropole suis je oblgée de lui demander une autorisation?

Par **aguesseau**, le **25/08/2014** à **20:15**

bjr,  
si vous ne pouvez vous mettre d'accord sur la garde et les droits de visite, vous devez saisir le juge aux affaires familiales qui décidera pour les parents.  
je suppose que ce garçon a reconnu son enfant.  
cdt